

International

La veuve Habyarimana demande l'asile à Paris

ELLE NE SAIT PAS. Elle ne sait plus. D'ailleurs, tout n'est que mensonges. Elle, assure-t-elle, n'était qu'une femme d'intérieur, une ménagère semblable à des milliers : « Mon mari travaillait comme un fonctionnaire : il partait le matin et revenait le soir. Moi, j'étais à la maison. Nous étions une famille. » Son mari s'appelait Juvénal Habyarimana. Devenu président du Rwanda à la suite d'un coup d'État en 1973, il fut tué le 6 avril 1994 lors d'un attentat. Peu après, la mécanique du génocide des Tutsis du Rwanda était lancée. Elle, Agathe, femme de président, sera alors « exfiltrée sur ordre des autorités » par des « équipes spécialisées » de l'armée française lors de l'opération « Amaryllis » puis, expliquera son avocat, elle vivra « dans la clandestinité sous protection de la République française ». Cinq heures de débat Jusqu'en 2004. Dix ans après qu'a été commis le génocide, Agathe Habyarimana décide de sortir de la « clandestinité » et demande officiellement l'asile politique. L'enquête effectuée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) s'étale sur plus de 18 mois. Le 4 janvier, la demande est rejetée. Argument principal retenu : il y a des « raisons sérieuses » de penser que la demanderesse « a participé en tant qu'instigatrice ou complice à la commission du crime de génocide ». Femme de tête, Agathe Habyarimana dépose alors un recours. Celui-ci était examiné hier en audition publique. Le débat a duré plus de cinq heures. Il fut à la fois pathétique et effrayant. Femme intelligente tout en dignité apparente, la veuve de l'ancien président rwandais est apparue enfermée dans un déni que rien ne semble pouvoir troubler. Elle, Agathe Habyarimana, est la victime, la seule, la vraie. Elle est « persécutée » et vit entourée de mensonges car, firent remarquer ses avocats, qui ne la servirent guère, « universitaires, experts, journalistes et témoins ont été payés pour écrire des ouvrages commandités afin de salir » cette femme qui, exfiltrée, quitta un pays emporté par l'horreur du génocide (800 000 morts en cent jours) avec « même pas la brosse à dents dans la poche ». Un chèque de 200 000 francs, versé par la Coopération française, l'attendait heureusement à son arrivée à Paris. Tout comme un bouquet de fleurs offert par les autorités françaises. Elle bénéficia également des attentions multiples du sulfureux ancien gendarme du GIGN, Paul Barril, qui resta longtemps en contact avec elle au titre d'expert et conseiller technique. Interrogée par le président de la commission des recours, la veuve du président Habyarimana ne lâcha rien. Sur le génocide, nié durant un entretien avec l'Ofpra, elle assura : « Je ne nie pas vraiment cette tragédie. Dans l'ensemble, c'est triste. » Sur l'« Akazu », nom d'un cercle étroit supposé avoir été au cœur du génocide, elle affirma : « Je ne connais pas. » Les tueries de Tutsis qui eurent lieu dans son orphelinat et qui furent rapportées par une soeur polonaise ? Elle ne sait pas. Puis, brusquement, Agathe Habyarimana s'énerma : « C'est pour arriver à quoi toutes ces questions, Monsieur le Président ? » Un assesseur conclut : « Vous présentez une image trop angélique pour être crue. » Décision le 15 février.

PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY

Tous droits réservés : Le Figaro